



COMMUNE DE KOUMAC PLAN D'URBANISME DIRECTEUR

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



QUELLE PHILOSOPHIE GÉNÉRALE POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE DE KOUMAC ?

Ce document représente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune de Koumac. Il traduit la philosophie générale de l'avenir de son territoire et constitue donc le sôcle de la révision de son Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D)

LES DEUX GRANDS AXES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le volet environnemental

PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGÈRES DE KOUMAC

- > PROTÉGER, CONFORTER ET METTRE EN VALEUR LA TRAME VERTE ET BLEUE
- > PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES
- > PLACER L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES AU PREMIER PLAN DES PRÉOCCUPATIONS URBAINES

Le volet urbain, économique, social assurer les équilibres entre développement urbain, économique, préservation de l'environnement ET DU CADRE DE VIE DE KOUMAC

- > MAÎTRISER LA CROISSANCE URBAINE ET RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE KOUMAC
- > SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE RÔLE DE POLARITÉ DE KOUMAC
- > PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ DE KOUMAC



Un plan d'urbanisme directeur, pour quoi faire ?

L'urbanisme intègre l'ensemble des mesures techniques, administratives, économiques et sociales que les collectivités sont amenées à prendre dans le but de tendre vers un développement harmonieux, rationnel et humain des villes.

Ces mesures sont, la plupart du temps, édictées par des textes. Le Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D.) présente un caractère original par le fait qu'en plus des pièces écrites, il est composé d'un important volet de documents graphiques.

Sur ces plans, le territoire communal est divisé en zones urbaines et naturelles selon que les terrains correspondants se prêtent au développement de l'urbanisation, aux activités agro-pastorales ou au contraire, exigent une protection quasi intégrale en raison de leur topographie, leur couvert végétal, leur qualité paysagère ou leur exposition à des risques naturels.

Ce zonage fait également état des réservations foncières indispensables à l'établissement d'équipements d'infrastructures et de superstructures nécessaires à l'exercice des quatre grandes fonctions de l'urbanisme : habiter - travailler - se déplacer - se divertir.

A chaque zone, correspond un règlement spécifique qui donne les conditions d'utilisation et d'occupation du sol.

Le souci majeur du Plan d'Urbanisme Directeur est de concilier l'intérêt général aux intérêts particuliers au travers des objectifs techniques, administratifs, économiques et sociaux qui définissent le projet global de développement de la collectivité locale.

DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PADD DE KOUMAC

Démarche d'élaboration du PADD de koumac

Le PADD de Koumac est un document synthétique dont l'élaboration découle d'une réflexion approfondie en amont. Basé sur le diagnostic qui a conduit à définir des enjeux prioritaires, des grandes orientations et principes d'aménagements, le PADD se décline à son tour sous formes d'objectifs et de moyens exprimant la philosophie poursuivie. C'est à partir de l'analyse fine du territoire que le PADD de Koumac a été constitué.

DIAGNOSTIC SECTORIEL DIAGNOSTIC TERRITORIAL Traitement des problématiques à l'échelle des secteurs stratégiques ou Analyse thématique, prospective, globale et transversale prioritaires > orientations d'aménagement DÉVELOPPEMENT DURABLE DE KOUMAC PHASE 1 // DIAGNOSTIC CONCERTATION

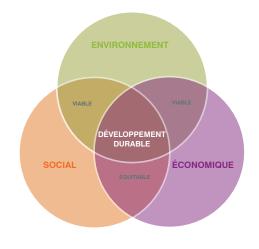
PHASE 2 // PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce document de communication constitue la "feuille de route" de la politique de Koumac en matière d'urbanisme et de développement local.

Traduction spatiale et règlementaire du PADD > concertation > PUD de Koumac

Au travers de cette démarche prospective, le projet urbain de Koumac doit ainsi conduire à répondre aux équilibres complexes entre les enjeux environnementaux (la gestion des ressources, la protection et la restauration des milieux, la réduction des pollutions, la limitation des nuisances, la maîtrise des flux...), socio-économiques (l'attractivité pour les entreprises, l'amélioration du cadre de vie, la maîtrise des charges, la prévention des risques et l'exposition des populations, la connaissance des coûts...), culturels et sociétaux (le choix d'implantation et l'acceptation des projets, l'élaboration concertée avec les différents acteurs. les droits et les devoirs des citoyens...) ou encore spatiaux (les contraintes d'occupation des sols, la réservation d'emprises foncières, la consommation d'espace public, l'intégration paysagère des équipements de proximité...).

La notion de Développement Durable est donc déclinée au coeur de tous les thèmes développés, comme une « philosophie » transversale garantissant aux générations actuelles et futures un cadre de vie social et économique pérenne et respectueux de l'environnement.



CONTEXTE

Koumac, bassin de vie et pôle d'attractivité de l'extrême nord de la Nouvelle-Calédonie.

Le positionnement stratégique de Koumac allié à des aménités territoriales favorables permirent à la région de Koumac, notamment la basse vallée de la Koumac, de se positionner comme un bassin de vie historique pour les populations du Nord du Territoire.

Depuis l'arrivée des premiers missionnaires et avec l'essor de l'activité minière sur la région, Koumac occupe une place croissante dans le Grand Nord de la Nouvelle-Calédonie et se positionne comme un pôle attractif pour la région de Poum, Ouégoa, Pouébo, Kaala-Gomen, Belep. Pour ces dernières – et à différentes échelles, Koumac joue un rôle de polarité économique, d'équipement, d'éducation et de services à la population que la commune souhaite affirmer, tout en préservant sa qualité de vie et ses richesses naturelles et paysagères.

Partant de cette porte d'entrée pour appréhender les dynamiques territoriales, il apparaît que Koumac est au coeur d'un important bassin de vie regroupant plus de 13 000 habitants.

Aussi certains enjeux de développement communaux s'appréhendent nécessairement au travers de cette dimension supra et inter communale mettant ainsi en avant la nécessité d'une coopération intercommunale affirmée et renforcée dont Koumac doit être le moteur : infrastructures de Transports (routier, maritime, aérien), développement commercial (zone de chalandise), équipements intercommunaux (éducation, culture, administration, etc.), gestion des déchets, sécurité civile, promotion touristique, préservation et mise en valeur de l'environnement, etc.

Influence et interrelations avec la zone VKP

Le développement de l'usine du Nord et la politique de rééquilibrage ont généré une forte dynamique de développement sur la zone VKP et principalement sur les communes de Koné et Pouembout.

Ainsi, les besoins en équipements, activités et surtout en logements ont considérablement augmenté sur le secteur sans pour autant que l'offre ne soit en mesure d'absorber ces besoins.

Une importante tension résidentielle, alliée à une forte hausse des prix

des logements est aujourd'hui constatée sur la zone VKP et les besoins en logements à créer sont encore considérables*.

Face à cette importante demande en logements issue du dynamisme de la zone VKP, Koumac dispose d'atouts indéniables pour attirer une population nouvelle et capter une partie de ces besoins en logements. En effet, Koumac présente des aménités territoriales qui lui procurent un «avantage concurrentiel» par rapport à la zone VKP : structure urbaine, équipements et activités, accessibilité au littoral, qualité de vie, etc.

*Une récente étude sur les besoins en logements sur la Province Nord et la zone VKP apporte des informations importantes quant aux besoins en production de logements pour les années à venir.

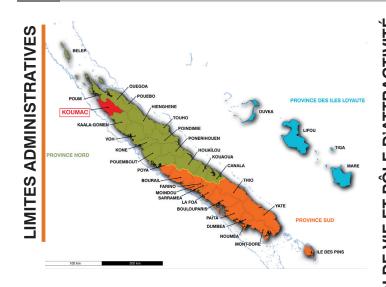
En partant d'une hypothèse médiane sur les demandes en logements pour la période 2014-2020, l'étude met en avant un besoin de production annuel de 451 logements par an sur la zone VKP.

BASSIN DE VIE ET PÔLE D'ATTRACTIVITÉ

- > Asseoir son rôle de polarité régionale, de cœur de bassin de vie et de pôle d'équilibre en Province Nord
- > Renforcer l'intercommunalité
- > Répondre à la tension résidentielle liée au positionnement de Koumac et à sa proximité avec VKP > une population grandissante, des besoins à satisfaire
- > Préserver et mettre en avant les aménités territoriales de Koumac pour soutenir son développement (structure urbaine, accessibilité littoral, cadre de vie, etc.)

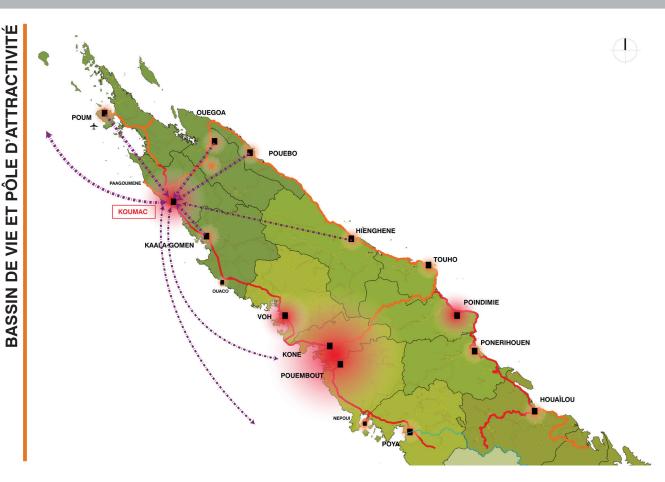
ENJEUX / GRANDES ORIENTATIONS

BASSIN DE VIE ET PÔLE D'ATTRACTIVITÉ



L'analyse des évolutions démographiques en Province Nord montre que le poids de Koumac au sein de la Province ne cesse de croître.

Au recensement de 2014, la commune de Koumac comptait 4252 habitants, la plaçant au rang de 3ème commune la plus peuplée de la Province Nord (près de 10% de la population) et seconde de la Côte Ouest de la Province Nord après Koné, la capitale administrative.



La Route Territoriale qui traverse la commune et le centre de village joue un rôle fondamental dans son développement, tout comme des infrastructures majeures de transport (port, aérodrome, gare routière).

PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGÈRES DE KOUMAC

- > PROTÉGER, CONFORTER ET METTRE EN VALEUR LA TRAME VERTE ET BLEUE
- > PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES
- > PLACER L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES AU PREMIER PLAN DES PRÉOCCUPATIONS URBAINES

L'environnement et le paysage au coeur des logiques de développement

Les logiques de développement durable et d'approche environnementale de l'urbanisme qui guident la révision du PUD de Koumac imposent que le développement de la commune soit défini au regard des enjeux environnementaux. Ces derniers peuvent notamment s'exprimer par la préservation et la mise en valeur de la trame verte et bleue, la consommation raisonnée des espaces et des ressources naturelles, la protection des espaces naturels et écosystèmes sensibles, l'exploitation des énergies renouvelables, etc.

Il convient donc à travers ces démarches de reconsidérer les logiques de développement de Koumac à l'aune des préoccupations environnementales.

Des richesses naturelles et paysagères uniques

De prime abord, Koumac s'identifie par son histoire, son activité minière, par sa qualité de vie, son identité propre, sa foire et son dynamisme économique ; mais moins instinctivement par ses richesses naturelles et paysagères. Or Koumac présente des aménités naturelles particulièrement riches qui constituent autant d'enjeux et d'atouts à différentes échelles de temps, de territoire et de projet.

Des sites uniques et d'exception constituent aujourd'hui la vitrine de ce patrimoine avec notamment les grottes de Koumac, les roches de Notre Dame, le dôme de Tiébaghi, l'étang salé de Koumac, etc.

Mais la richesse et la diversité du patrimoine naturel de Koumac ne s'arrête pas à ces sites symboliques.

Le relief et le réseau hydrographique marqué de la commune offrent une variété de paysages et d'écosystèmes tout à fait remarquable.

D'importantes poches de forêt sèche - dont la préservation constitue un enjeu territorial majeur - sont recensées aux abords de la Néhoué et de la Koumac, en particulier dans sa partie nord ou un vaste territoire naturel à préserver a été identifié.

Logiques de préservation et de restauration des écosystèmes de forêt sèche de koumac :

Une fois les zones de forêt sèche répertoriées, identifiées et l'intérêt de leur préservation démontré et partagé de tous, il convient d'approfondir la réflexion dans une logique de développement durable et de restauration de cet écosystème.

Ainsi, la logique de préservation développée consiste à apporter une forme de hiérarchie et de mise en réseau. Plusieurs périmètres sont ainsi créés partant des lambeaux de forêt sèches répertoriés qui sont strictement à préserver; puis au-delà de ces poches, des zones tampon destinées à favoriser les échanges et le brassage des espèces (faune-flore), tout en permettant une reconnexion des lambeaux entre-eux. Enfin, les espaces de reconquête (corridors écologiques) représentent des surfaces ultimes d'expansion plus conséquentes, qui permettraient de sécuriser les derniers massifs de forêt sèche.







D'autres milieux sensibles abritant des espèces protégées (forêts humides, maquis ou encore mangrove) sont également répertoriés.

Au-delà de ces milieux terrestres, le patrimoine maritime de Koumac constitue également une richesse et un atout majeur pour la commune. L'accessibilité du lagon, des îlots proches et des passes, reste en effet assez unique en Province Nord (richesse naturelle, attractivité, potentiel économique, etc.)

Les îlots du Nord-Ouest de la Nouvelle-Calédonie, comprenant ceux de Koumac, sont classés comme aire protégée d'importance internationale pour la conservation des oiseaux (zone ZICO). L'espace maritime de Koumac se situe par ailleurs en marge de la zone tampon marine de la zone côtière Nord Ouest, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La mise en place de réserves marines tournantes sur Koumac s'inscrit également dans cette logique préservation et gestion raisonnée de ce patrimoine.

Forte de ses richesses naturelles et paysagères, la commune souhaite promouvoir son «identité verte» et son attractivité, notamment touristique. En effet, avec un patrimoine naturel diversifié et des sites d'exception, Koumac dispose d'atouts concurrentiels vis à vis des autres communes du territoire.

Mais l'enjeu de préservation et valorisation de ce patrimoine naturel s'inscrit avant tout dans une perspective de développement durable, afin de «répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins».

La préservation de la qualité des sols, de la ressource en eau, de la biodiversité, des paysages, sont alors autant d'enjeux à l'échelle de la parcelle, de l'îlot, du quartier, de la commune comme du grand territoire.

L'identification de la trame verte / trame bleue comme outil d'aménagement durable du territoire de Koumac

La Trame verte et bleue de Koumac est formée d'un réseau de continuités écologiques et d'espaces naturels préservés relevant à la fois du domaine terrestre, aquatique et maritime. (Cf. Cartographie - Spatialisation des enjeux)

La place de l'agriculture

Dans le cadre de la préservation des milieux naturels et des paysages, l'enjeu de préservation de l'activité et des terres dédiées à la culture et aux pâturages constitue un volet particulièrement important pour Koumac.

A ce titre le PUD devient un outil majeur de maintien des terres agricoles (zonage et réglementation)

Un diagnostic agraire communal sera réalisé et permettra d'identifier les terres dédiées à l'activité agricole afin de les préserver.

Mais au-delà du champ de compétence du PUD, il s'agit pour les collectivités de promouvoir une agriculture responsable, de répondre aux difficultés de la profession liées tant aux problématique environnementales de sécheresse, d'étiage mais également d'invasion des cerfs ou autres espèces nuisibles.

Un patrimoine menacé

Face à cette nécessité de protection de l'environnement, il convient d'identifier les menaces et pressions qui s'exercent sur les milieux naturels afin de s'en prémunir et de mettre en place des politiques efficaces.

La pression principale est évidemment d'origine anthropique. Elle s'exerce à différentes échelles par la pression urbaine, l'exploitation minière, la pollution des sols, le mitage et l'étalement urbain, les feux et défrichements, l'introduction d'espèces envahissantes, etc.

Une commune engagée

En matière de politique environnementale, Koumac se











PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGÈRES DE KOUMAC

- > PROTÉGER, CONFORTER ET METTRE EN VALEUR LA TRAME VERTE ET BLEUE
- > PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES
- > PLACER L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES AU PREMIER PLAN DES PRÉOCCUPATIONS URBAINES

présente déjà comme une commune engagée et novatrice. En effet, depuis plusieurs années, la mise en place d'un dispositif de traitement collectif d'assainissement du centre de village permet de limiter les pollutions du milieu naturel. L'élaboration des schémas directeurs d'eau et d'assainissement vont également dans le sens d'une politique de développement durable, d'anticipation et de maîtrise des dépenses.

La collecte et le tri sélectif des déchets à l'échelle intercommunale est également une réussite pour la collectivité.

D'autres initiatives telles que le projet d'implantation d'une ferme solaire ou de bâtiments publics économes en énergie témoignent de cet engagement de la collectivité. L'objectif pour la commune- tout en tenant compte de ses capacités financières, géographiques, démographiques, etc.- serait de faire de Koumac une commune novatrice, pionnière et exemplaire en matière environnementale.

Des risques naturels et anthropiques dont il faut se prémunir

Bien que les aménités naturelles de Koumac constituent l'une de ses principales richesses, le relief, la couverture végétale et le réseau hydrologique dense de Koumac représentent également des contraintes importantes en termes d'urbanisation, voire des risques pour les populations: glissements de terrains, risques d'inondations, feux de brousse, présence d'amiante, etc.

Dans le cadre d'un projet de territoire durable et responsable, la collectivité se doit de limiter l'exposition des biens et des personnes face aux risques.

Risque d'inondation de la Koumac

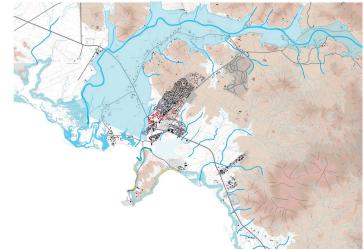


Schéma de principe

Bien que potentiellement contraignantes , des dispositions préventives destinées à se prémunir des risques doivent être prises.

Dans cette même logique, les risques anthropiques qui pèsent sur le milieu naturel nécessitent de prendre en compte des dispositions préventives particulières : périmètre de protection des eaux, activités classées ICPE, risques liées aux transports sur le RT1, etc.

La qualité environnementale et paysagère des projets d'aménagement et de construction

Le PUD s'attache à réglementer le droit des sols, les volumes et l'enveloppe extérieure des bâtiments, mais n'a pas vocation à intervenir sur l'architecture même du bâtiment,











laissée à la liberté de conception de chacun.

Néanmoins, le PUD de Koumac se donne les moyens d'agir de façon prescriptive et incitative sur les projets d'aménagements et la conception des bâtiments pour assurer la qualité urbaine, paysagère, environnementale et rappeler au respect de certaines obligations techniques (aires de retournement, accessibilité PMR, etc.). Cela concerne aussi bien les projets privés que les projets publics. Ainsi, outre le règlement et le zonage du PUD, un ensemble de prescriptions et de recommandations seront ainsi explicitées dans un cahier spécifique joint au PUD. Elles peuvent notamment concerner :

- l'adaptation au climat : la ventilation naturelle et l'orientation des constructions, l'exploitation des ressources naturelles
- l'intégration au site : inscription dans la pente, traitement des talus, déblais/remblais
- le traitement des limites privé/public,
- traitement des espaces verts
- l'aspect extérieur des constructions, etc.

Les demandes d'autorisations d'exploitations de carrières et du besoin en matériaux sur la commune constitue également une problématique importante. Le transport de matériaux, actuellement réalisé depuis Koné, pose des problèmes de coûts, de sécurité, d'environnement et n'apparaît pas comme une solution durable. L'identification de zones propices à l'exploitation de carrières sur Koumac apparaît nécessaire mais doit cependant se faire au regard des données environnementales et des populations et activités alentours.

Bien que présenté comme un volet spécifique du PADD, la problématique environnementale se décline au coeur de l'ensemble des problématiques urbaines comme une philosophie transversale garantissant aux générations actuelles et futures un cadre de vie social et économique pérenne et respectueux de l'environnement.

> Des équilibres à trouver au regard des autres enjeux du développement durable, à savoir le développement économique, urbain et le volet social et du bien-être des populations.

Les aires protégées de Koumac

Une seule aire de protection provinciale est recensée sur Koumac. Il s'agit de l'étang salé de Koumac classé en réserve de nature sauvage terrestre (Délibérations 71 du 26.01.1989 et 306-2008/APN du 24.10.2008).

Les îlots de Koumac sont quant à eux classés comme aire protégée d'importance internationale pour la conservation des oiseaux (zone ZICO). 11 espèces d'oiseaux marins protégés y sont présentes.

D'autres pistes de réflexion pourraient amener à une classification en aire de protection. Il s'agit notamment du site de l'ancien village de Tiébaghi, du site des grottes de Koumac, des roches de Notre Dame ou encore à une autre échelle, des espaces majeurs de foret sèche tels que la vallée de la Néhoué ou de la Koumac. A ce titre la commune souhaite promouvoir la création d'une réserve naturelle sur le site dit de la « Grande Forêt» (à proximité des grottes de Koumac). La protection de ces sites au titre du PUD marque un premier pas vers une éventuelle classification à venir.

Les champs de compétences en matière de réglementation environnementale

Depuis 1989, les politiques environnementales sont édictées à l'échelle des 3 Provinces qui élaborent leur propres code de l'environnement. Elles sont également compétentes en matière de création d'aires protégées aussi bien marines que terrestres.

Le code de l'environnement de la Province Nord s'applique sur l'ensemble de son territoire depuis 2008. Il porte sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel, la gestion des ressources naturelles ou encore la prévention des pollutions, des risques et des nuisances.

A noter que le code de l'environnement de la Province Nord ne protège pas directement les écosystèmes (type forêt sèche). En revanche, il protège les espèces qui s'y trouvent (Cf. Liste des espèces protégées annexée au code de l'environnement de la Province Nord).









VOLET ENVIRONNEMENTAL > Objectifs et enjeux du PADD de Koumac

PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGÈRES DE KOUMAC

- > PROTÉGER, CONFORTER ET METTRE EN VALEUR LA TRAME VERTE ET BLEUE
- > PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES
- > PLACER L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES AU PREMIER PLAN DES PRÉOCCUPATIONS URBAINES
- > PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, ÉCOSYSTÈMES SENSIBLES, LA BIODIVERSITÉ
- > PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES SITES ET PAYSAGES REMARQUABLES DE KOUMAC
- Identifier et mettre les écosystèmes sensibles (en terme de biodiversité, de paysages, de rôle écologique et environnemental, etc...) à l'abri de toute urbanisation.
- Préserver notamment les poches de forêt sèche identifiées et les inscrire dans une logique plus large de protection et de restauration des milieux (zones tampons, corridors, etc.)
- Mettre en place des aires de protection de la faune et de la flore avec des mesures de protection spécifiques
- Promouvoir le classement en réserve naturelle du site de la Grande Forêt
- Reporter dans les documents graphiques les espaces et les sites naturels ou urbains à protéger
- · Valorisation les sites touristiques et de loisirs
- Mettre en place des aires d'aménagement et d'encadrement des activités sur les sites sensibles, y promouvoir des activités respectueuses et compatibles avec la préservation des sites.
- Accompagner les mesures de protection par une politique d'information, de sensibilisation et de mise en valeur
- Empêcher les défrichements et coupes d'arbres sans autorisation sur les sites sensibles
- Instaurer une politique de reboisement, de mesures compensatoires (concerne également les site miniers)
- > PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU
- > PROTÉGER LES SOLS CONTRE LES POLLUTIONS
- Préserver la ressource en eau
- · Respecter les écoulements naturels (bassin versants, rivières, cours d'eau,

- talwegs, ruissellements, etc.)
- Assurer la protection des périmètres de protection des eaux
- lutter contre toute forme de pollution des milieux naturels et de rejets d'eaux non traitées dans le milieu naturel.
- lutter contre l'érosion des sols ; Limiter l'imperméabilisation des sols et la pollution des sols liée au ruissellement des eaux de surface
- Respecter et mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Assainissement et le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
- Anticiper les besoins en terme de collecte et de traitement des déchets, d'AEP, d'assainissement

> PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE LITORAL ET LE TERRITOIRE MARITIME DE KOUMAC

- > DÉVELOPPER LE POTENTIEL MARITIME DE KOUMAC
- Mettre en valeur les sites et activités touristiques et de loisirs
- Développer et contrôler les activités liées à la mer
- Protéger le DPM en valorisant son aménagement, son ouverture au public et la sensibilisation des populations
- Mette en place de réserves marines tournantes
- Protéger et ouvrir au public par des usages contrôlés le site de l'étang salé de Koumac :
 - > création d'un vaste espace public naturel de promenade et de loisirs en coeur de ville,
 - > création d'un site privilégié d'observation de la faune et de la Flore
 - > création de liaisons et de continuités piétonnes, d'un vaste réseau modes doux à l'échelle du centre de Koumac et de ses polarités touristiques proches (Pandop, hippodrome, parc culturel).
 - > création d'un outils pédagogique, d'un espace sportif et de loisirs à proximité immédiate du centre, du groupe scolaire de Bwadouvalan, du collège, du GSMA, etc.
 - > poursuite de la structuration de l'entrée de village Sud (dent creuse)
 - > contrôle, régularisation des rejets EU dans cet espace naturel protégé

VOLET ENVIRONNEMENTAL > Objectifs et enjeux du PADD de Koumac

> PRÉSERVER ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- Maintenir et développer des activités agro-pastorales
- · Limiter la mutation des terres naturelles et agricoles, le morcellement rural
- · Lancer une réflexion sur l'exploitation forestière durable
- Anticiper les périodes de sécheresse (agriculture / élevage notamment) et luter contre l'impact des espèces envahissantes (cerfs)

> PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES NATURELLES ET DE LA FRAGILITÉ DU MILIEU

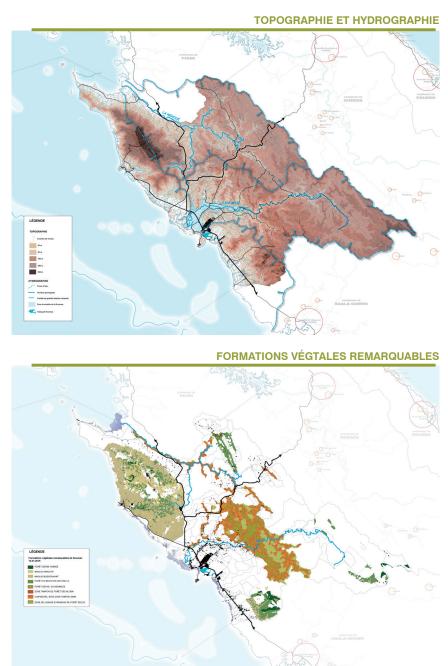
- Mettre en place une politique de développement durable d'exploitation des ressources communales
- Se prémunir des risques naturels et anthropiques
- Protéger les biens et les personnes contre les risques naturels (inondation, feux, cyclones, tsunami, glissement de terrain), proscrire l'urbanisation dans les zones à risque
- Mettre en place des plans d'évacuation lorsque l'urbanisation a déjà eu lieux.
- Prendre en compte la présence d'amiante dans le cadre de projets d'aménagements et appliquer des mesures contre les risques en phase de chantier.

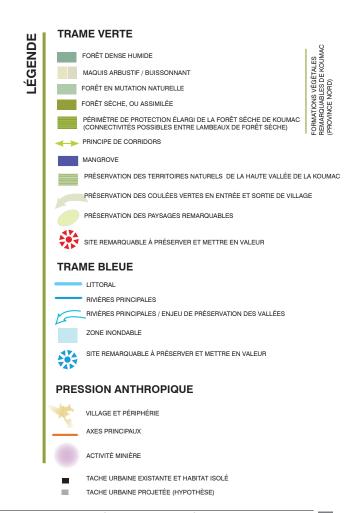
> PLACER L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES AU PREMIER PLAN DES PRÉOCCUPATIONS URBAINES

- intégrer et comprendre, prendre en compte la logique du site (eau, climat, insertion topographique, etc.)
- valoriser le paysage urbain et l'image du centre de village
- Affirmer le rôle prépondérant de l'environnement naturel dans les domaines du développement, du cadre de vie et de l'image de la commune
- réalisation d'états initial de l'environnement, de recensement faune et flore dans le cadre de projets d'aménagement
- prise en compte et préservation des paysages (vues)
- Favoriser les formes urbaines et architecturales intégrées au climat, aux paysages (notion d'impact visuel des constructions) et aux milieux naturels
- Établir des périmètres de non-constructibilité, ou de constructibilité contrainte.
- · Promouvoir la qualité environnementale des constructions, l'exploitation des

- énergies renouvelables, de potentiel solaire et de ventilation naturelle notamment.
- Poursuivre la politique de collecte et de traitement sélectif des déchets, d'assainissement

PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGÈRES DE KOUMAC





VOLET ENVIRONNEMENTAL > spatialisation des enjeux



ASSURER LES ÉQUILIBRES ENTRE DÉVELOPPEMENT URBAIN, ÉCONOMIQUE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DE KOUMAC

- > MAÎTRISER LA CROISSANCE URBAINE ET RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE KOUMAC
- > SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE RÔLE DE POLARITÉ DE KOUMAC
- > PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ DE KOUMAC

Une population grandissante et des besoins en logements, équipements, activités et services à satisfaire

L'analyse croisée des projections de population, de l'évolution de la taille des ménages et de la programmation d'offre en logements apporte une visibilité sur le développement de la commune et l'anticipation des besoins en logements, foncier, équipements publics, etc.

A cette vision intra-communale s'ajoute la dimension intercommunale, de bassin de vie et autres facteurs exogène susceptibles d'influencer le développement de la commune.

Le constat incontestable d'un réel manque de logements disponibles sur la commune de Koumac apparaît.*

En parallèle, des projets d'aménagement et de constructions sont en mesure de répondre à une partie de ces besoins à plus ou moins long terme.

La plus importante opération concerne le projet d'aménagement de Tougoupe. Près de 400 lots destinés à du logement y sont programmés à terme selon le phasage du projet.

D'autres secteurs de développement, plus ou moins avancés dans leur réalisation sont également programmés. Ils se concentrent en périphérie de village ainsi que sur les sites miniers résidentiels de Chagrin et Paagoumène ou des demandes de lots restent insatisfaites.

Pour ces 2 derniers, dont la spécificité tient à l'isolement du centre de village et à l'histoire minière notamment, la commune - qui dispose d'un foncier présentant une opportunité de développement résidentiel en continuité directe des secteurs d'urbanisation existant - projette de réaliser 2 lotissements résidentiels de maîtrise communale. Un potentiel de 60 lots à terme avec un échelonnement des projets dans le temps selon les besoins serait réalisable sur chacun des sites.

La plaine de Karembé est également sujette à la pression de l'urbanisation et des besoins en logements.

Sur la commune, de nombreux autres secteurs sont ou pourrait être concernés par un développement résidentiel face à la demande et à l'opportunité d'une valorisation foncière.

Cependant la maîtrise de la croissance urbaine s'impose pour la commune.

Un étalement et un mitage à contrôler et qui a un coût pour la collectivité

L'étalement urbain et le mitage constituent des effets néfastes du développement pour une commune. Ils génèrent toujours plus de déplacements, de consommation d'espaces naturels et agricoles et supposent d'importants coûts en terme voirie, de transport scolaire, de ramassage des déchets, d'adduction de réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement collectif lorsque ce dernier existe.

Or, tout en tenant compte des réalités territoriales, économiques et des intérêts particuliers, le PUD doit avant

*A projection constante, le diagnostic du PUD de Koumac laisse apparaître qu'un peu moins de 400 logements supplémentaires seraient nécessaires d'ici 2020. Rappelons que ce sont pas moins de 450 logements annuels supplémentaires qui seraient nécessaire sur la zone VKP.











VOLET URBAIN, ÉCONOMIQUE, SOCIAL

tout nécessairement répondre à l'intérêt général.

Le développement de lotissements isolés, en marge des poches de développement existantes, tout comme le morcellement rural notamment, constituent des problématiques majeures pour la collectivité.

Le PUD estalors l'outil privilégié de maîtrise du développement communal (constructibilité ou inconstructibilité des terres, densité autorisée, taille minimale de parcelles, etc.)

Une armature urbaine villageoise historique qui s'étend et se polarise

La photographie actuelle de Koumac témoigne de son histoire et de sa multiculturalité.

Elle traduit l'implantation originelle des tribus dans la basse vallée de Koumac - lieu propice aux cultures -, le développement des sites miniers, du centre de village avec son organisation d'origine en damier axé sur le port, puis d'extensions plus récente, en continuité du village, sur la plaine de Karembé ou plus ponctuellement dans des zones plus isolées à caractère rural.

L'un des atouts de Koumac se trouve malgré tout dans sa relative compacité démographique, avec une répartition

de la population encore concentrée en comparaison du vaste territoire communal. Les tribus sont également assez proches de la périphérie du village de Koumac, et notamment au niveau du lit majeur de la rivière de Koumac et de son embouchure, s'exposant ainsi en grande partie aux risques naturels.

Au fil des besoins et des opportunités foncières de développement, le tissu urbain communal s'étend, se polarise et se morcelle.

Partant du damier historique, le développement du centre de village s'étend vers le Nord-Est, faisant ainsi évoluer la trame orthogonale pour s'inscrire dans la topographie.

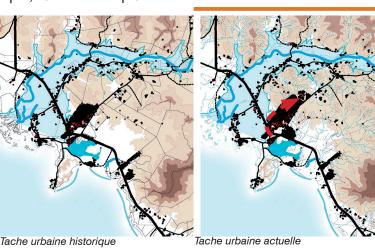
Dans cette même continuité, au Nord Est du village, le développement de Tougoupe s'apparente à l'échelle communale à la création d'un nouveau morceau de village. Le soutient et la maîtrise du développement de Tougoupe s'impose afin de subvenir aux besoins de la population en terme de logements. Mais le développement de Tougoupe pose également des questions en terme de développement urbain.

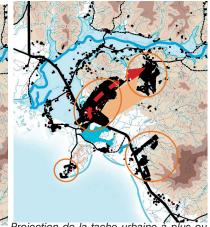
Le raccordement de Tougoupe au village et à la structure urbaine est un enjeu majeur pour le développement harmonieux de la commune.

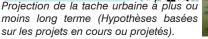
Par ailleurs, Tougoupe semble marquer les limites de l'urbanisation du centre vers le Nord-Est (limites marquée par la rivière et la grande vallée boisée) et révéler logiquement un territoire de potentielle densification urbaine en articulation avec le centre de village.

Dans cette perspective l'armature villageoise projetée





















ASSURER LES ÉQUILIBRES ENTRE DÉVELOPPEMENT URBAIN, ÉCONOMIQUE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DE KOUMAC

- > MAÎTRISER LA CROISSANCE URBAINE ET RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE KOUMAC
- > SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE RÔLE DE POLARITÉ DE KOUMAC
- > PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ DE KOUMAC

offrirait l'opportunité d'une urbanisation de «bon sens», avec une forme urbaine plus économe, durable, respectueuse de l'environnement et propice à l'essor d'un cadre de vie agréable, à l'échelle de vie villageoise (une accessibilité aux fonctions urbaines facilitée).

Rares sont les communes qui ont encore cette opportunité ou cette possibilité en raison de dispositions territoriales défavorables, de choix urbains irréversibles, etc.

Un contexte dynamique, attractif, qui offre des opportunités de développement économique

Du fait de son dynamisme, de son positionnement géostratégique au coeur d'un vaste bassin de vie et à proximité d'une polarité territoriale majeure (VKP), Koumac s'inscrit dans une dynamique de développement économique soutenue.

L'activité minière reste le moteur principal de l'emploi et de l'économie de Koumac. Mais la diversité du tissu économique communal lui permet par ailleurs de renforcer son autonomie et son attractivité.

Koumac se caractérise en effet par une part importante d'activités tertiaires et de services, de commerces et d'administration (GSMA, services communaux, antennes provinciales, gendarmerie, équipements scolaires, de santé, etc.).

Une zone industrielle et artisanale a également été créée à l'initiative de la collectivité en amont du village de Koumac, permettant ainsi l'installation et le développement de nombreuses entreprises. Son extension permettra à la commune de subvenir, en marge des zones résidentielles,

aux besoins d'implantation d'entreprises artisanales et industrielles pour les années à venir.

La production agricole communale reste relativement faible et essentiellement orientée sur l'élevage. Le soutien et le développement de l'agriculture, tout comme la préservation des terres qui y sont consacrées font partie des enjeux majeurs pour Koumac.

Les activités maritimes, portuaires et de pêches, sont des secteurs porteurs et d'avenir pour la commune, tout comme le développement de son potentiel touristique.

A ce titre, la presqu'île de Pandop offre une opportunité de développement d'une polarité touristique, d'équipement et d'activité économique de la commune de koumac (aménagement de la Plage de Pandop, la nouvelle base nautique, le projet d'extension du port, avec activité de pêche, de transport maritime, etc.) La maîtrise de la croissance résidentielle sur Pandop devient alors nécessaire.

De nombreux autres projets porteurs d'emplois et de dynamisme économique sont également à prendre en compte et devraient renforcer le poids économique de Koumac dans les prochaines années : création d'un centre commercial, d'une maison de retraite, d'une résidence seniors, d'une crèche, d'une cale de halage, de nouveaux lots industriels et artisanaux, d'hôtellerie, etc.

La perspective de développement d'une plate-forme économique en s'appuyant sur l'ouverture maritime et les infrastructures de transport de la commune apparaît prometteuse.











VOLET URBAIN, ÉCONOMIQUE, SOCIAL

Des déplacements apaisés, sécurisés et un maillage routier renforcé

La commune de Koumac dispose d'infrastructures de transport de dimension territoriale grâce à son aérodrome et son port (dont l'extension est projetée). Ces grands équipements procurent un réel atout pour la commune en terme de développement économique et d'accessibilité du territoire. L'île de Bélep reste par ailleurs aujourd'hui dépendante de Koumac en terme de desserte aérienne et maritime.

Outre d'importantes migrations domicile travail liées à son rôle de bassin d'emploi, le village de Koumac est par ailleurs attractif par à ses équipements, activités commerciales et de services qui génèrent d'importants flux vers le centre particulièrement.

Le réseau routier territorial constitue l'ossature principale de la desserte de Koumac. La RT1 traverse le village qui se trouve au coeur des flux de transit vers et en provenance du Nord du territoire.

La commune s'est engagée dans un programme de réaménagement qualitatif et sécurisé de la RT1 le long de la traversée de village et entrée et sortie de village.

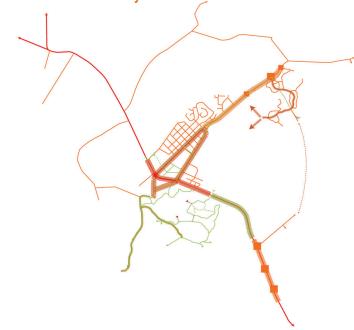
L'armature urbaine du village de Koumac accorde par ailleurs une place importance à l'avenue Baudoux, axe majeur de desserte et support d'animation, qui ouvre sur le Nord Est du village et la future zone résidentielle de Tougoupe. Son réaménagement qualitatif et son traitement spécifique apparaît nécessaire, notamment pour accueillir une trame de liaisons modes doux.

Des emprises publiques confortables sur les axes principaux du village (20.00 m) permettent des aménagements qualitatifs et multufonctionnels des espaces publics de voirie. Ces axes structurants de la commune doivent porter une dynamique sociale et économique. Ils pourront être le support d'une plus grande densité urbaine tout en garantissant un traitement qualitatif du rapport à l'espace public.

Le développement commercial et d'activités sur la plaine de Karembé en lien avec la RT1 semble également cohérent et inévitable, néanmoins, il ne devra pas s'accompagner d'un développement résidentiel, lequel devra se focaliser autour du centre de village pour s'inscrire dans une logique de développement durable et de limitation des coûts pour la collectivité.

Schéma de principe







Le centre de village de Koumac se situe à la croisée des chemins, constituant un lieu de dynamisme, de rencontre et d'échanges privilégié pour la population.

La commune bénéficie d'une importante offre en équipements et services qui contribue directement à la qualité de vie de la commune et à son attractivité. Ces équipements se concentrent logiquement au coeur du village de Koumac ou dans sa proche périphérie.

D'importants projets sont engagés permettant ainsi à











ASSURER LES ÉQUILIBRES ENTRE DÉVELOPPEMENT URBAIN, ÉCONOMIQUE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DE KOUMAC

- > MAÎTRISER LA CROISSANCE URBAINE ET RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE KOUMAC
- > SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE RÔLE DE POLARITÉ DE KOUMAC
- > PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ DE KOUMAC

Koumac de conforter sa position de ville centre, autonome en équipements publics et offrant une certaine qualité de vie ainsi que de services publics pour les administrés et visiteurs.

Le développement d'un vaste Parc Culturel au coeur de village contribue directement à cette perspective.

Projet de Parc Culturel

Esquisse du projet



le Projet d'aménagement de l'étang salé de Koumac, avec la création d'un vaste espace public naturel de promenade et de loisirs en coeur de ville serait également atout considérable pour la commune et ses administrés. La création de liaisons et de continuités piétonnes, d'un vaste réseau modes doux à l'échelle du centre de Koumac, de ses équipements et de ses polarités touristiques proches (Pandop, hippodrome, parc culturel) fait également partie des ambitions de Koumac.

Enfin, l'amélioration du cadre de vie et du bien être des populations se joue bien entendu également à une échelle plus réduite, celle du quartier où l'accessibilité aux fonctions urbaines et aux équipements de proximité doit être facilitée. La politique de désenclavement des zones rurales reculées de la commune sera également poursuivie.

Être jeune à Koumac

La part importante de la jeunesse dans la population communale a des conséquences directes sur les besoins en équipements, activités, loisirs, etc. Ainsi, outre le développement du secteur de l'éducation (création du groupe scolaire de Bwadouvalan notamment), la collectivité a initié une politique de développement des activités et occupations pour la jeunesse de Koumac. Cela se traduit notamment par la création d'équipements de proximité dans les quartiers (parcs, etc.) mais également par les équipements plus importants et répondant aux besoins de la jeunesse : base nautique de Pandop, école de musique, équipements sportifs, etc. Le projet de parc culturel sur lequel se trouve l'école de musique accueillera également plusieurs équipements spécifiques tels que la médiathèque, un skate parc, aire de Bicross, etc.

L'avenir de la jeunesse de Koumac passe plus généralement par l'offre de perspectives d'avenir sur la commune : perspective d'emploi, offre en logements adaptés, amélioration du cadre de vie et de la diversité des fonctions urbaines sur Koumac, etc.











VOLET URBAIN, ÉCONOMIQUE, SOCIAL

Des liens sociaux à renforcer : mixité sociale, ethnique et générationnelle

La commune de Koumac se présente comme une commune multiculturelle, multiéthnique, où le vivre ensemble apparaît comme une réalité inscrite dans l'identité communale.

L'histoire de Koumac, son organisation territoriale, avec des tribus implantées en périphérie de village, contribuent sans doute à cette situation privilégiée.

Mais le développement urbain, la cohabitation parfois problématique entre des usages peu compatibles dans l'espace de la ville, sont susceptibles de générer des conflits potentiels. Le PUD de Koumac définit ainsi la vocation des secteurs, l'occupation et l'utilisation des sols autorisées afin d'assurer un développement équilibré et harmonieux de la commune.

Il convient tout particulièrement pour Koumac d'éviter le développement d'une ville à deux échelles avec les tribus d'un coté et le village de l'autre. Il convient de tisser ou de renforcer les liens, d'établir des connexions entre les tribus périphériques et le village.

Les questions foncières et de développement des terres coutumières s'inscrivent dans des problématiques majeures auxquelles le PUD ne peut seul répondre. En effet, les terres coutumières sont par définition inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables. Elles ne sont donc pas soumises au droit des sols. Néanmoins, les logiques de développement et dynamiques territoriales sur la commune de Koumac s'appréhendent à l'échelle communale et la cohérence, la pérennité de son développement suppose une approche à la fois globale, sectorielle, thématique et transversale. La réflexion et la concertation autour du PUD et du PADD portent donc sur l'ensemble du territoire communal.

Afin de traduire les aspirations des populations quant au développement de leur terres coutumières et d'assurer

une cohérence de développement, une réflexion sur l'élaboration d'un MARPOUS a été engagée par la commune.

Le MARPOUS (Modalité d'Application des Règles Provinciales d'Occupation et d'Utilisation des sols)

Le MARPOUS est un outil de planification concerté mis

en place par la Province Nord. C'est une démarche volontaire indépendante de la révision du PUD. Néanmoins pour Koumac, le MARPOUS est autre chose qu'un simple document de planification ou schéma d'aménagement. Le MARPOUS offre un cadre de lisibilité autorisant, favorisant le dialogue avec le cadre institutionnel et réglementaire du PUD. L'intérêt du MARPOUS n'est donc pas dans sa structure propre, mais dans sa capacité à créer du lien, lien humain, économique, social, sociétal.

Le dialogue entre PUD et MARPOUS est nécessaire pour que ces documents se complètent, se nourrissent, s'enrichissent mutuellement.

Culture et patrimoine

Le patrimoine historique de Koumac fait également partie des richesses de la commune. Il est essentiellement lié à l'histoire minière. L'ancien village de Tiébaghi est un site majeure dont la valorisation et l'ouverture au public sont programmés avec l'ouverture d'un Musée sur le site. L'accessibilité à ce site doit également être sécurisée dans cette perspective, l'accès se faisant actuellement par une route minière.

L'église du coeur de village est également un site classé préservé.

Des lieux de rayonnement culturel et événementiel sont également disponibles (hippodrome) ou programmés (plaine culturelle).











VOLET URBAIN, ÉCONOMIQUE, SOCIAL > Objectifs et enjeux du PADD de Koumac

ASSURER LES ÉQUILIBRES ENTRE DÉVELOPPEMENT URBAIN, ÉCONOMIQUE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DE KOUMAC

- > MAÎTRISER LA CROISSANCE URBAINE ET RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE KOUMAC
- > SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE RÔLE DE POLARITÉ DE KOUMAC
- > PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ DE KOUMAC

> MAÎTRISER LA CROISSANCE URBAINE ET RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE KOUMAC

POPULATION / LOGEMENTS

- · Soutenir et maîtriser la croissance démographique
- Assurer l'accueil des nouveaux arrivants
- Répondre aux besoins en logements exprimés sur la commune et accroître l'offre en logements actuellement insuffisante > soutenir les projets d'aménagements et de construction déjà identifiés sur la commune, en particulier le secteur de Tougoupe, les extensions du village, mais également les extensions de Chagrin et de Paagoumène.
- Offrir un parcours résidentiel diversifié et complet
- Proposer des logements adaptés aux besoins de la population et pour toutes les catégories sociales et classes d'age
- Promouvoir la mixité au sein des projets d'aménagement

BESOINS EN ÉQUIPEMENTS, SERVICES, ETC. QUI EN RÉSULTE

- Répondre aux besoins en équipements, services, activités, liés à la croissance de la population
- Adapter les équipements et les infrastructures au niveau de croissance et aux besoins de population (SDA, SDAEP, électricité, dimensionnement des voies, équipements publics, etc.)
- Favoriser les équipements et services de proximité, pour limiter les déplacements lointains et améliorer le cadre de vie des populations
- Offrir des activités et des équipements à la jeunesse de Koumac qui occupe une part importante de la population > développement du projet de parc culturel notamment

MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Maîtriser l'impact financier, environnemental et social du développement urbain de Koumac
- Maîtriser la croissance urbaine et la surconsommation foncière
- · Limiter l'étalement urbain et le mitage du territoire (maîtrise des coûts

- d'infrastructures pour la collectivité et les administrés, limitation des déplacements, préservation des espaces naturels et agricoles, etc.)
- Favoriser une politique de densification résidentielle autour du centre de village et des poches résidentielles existantes
- Préserver et conforter l'armature urbaine villageoises
- Privilégier les logiques de densificiation des zones urbaines
- · Reconquérir les espaces stratégiques du centre de village
- Définir les secteurs de développement privilégiés (urbanisation prioritaire des terrains situés en zone urbaine et desservis par les réseaux)
- Conditionner et maîtriser l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs
- Maîtriser la pression foncière, initier une politique de maîtrise foncière
- Maîtriser / limiter le développement résidentiel de la plaine de Karembé pour faciliter le développement du coeur de village jusqu'à Tougoupe.
- Permettre le développement commercial et d'activités sur Karembé en lien avec la RT1 et les réseaux existants et projetés
- Limiter la multiplication des lotissements isolés non desservis par les réseaux qui génère d'importants coûts d'infrastructures que la commune ne pourra pas supporter.
- Maîtriser et réglementer le développement de l'habitat et le morcellement des secteurs ruraux : les Bambous, la vallée de la Roche, les trois Creeks, etc.

RESPECT DES SITES, DU PAYSAGE, DE L'ENVIRONNEMENT ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

- Inciter à la production de formes urbaines plus économes, respectueuses de l'environnement et des qualités intrinsèques des sites
- Promouvoir les logiques de développement durable et de qualité environnementale des constructions et projets d'aménagements

MOBILITÉ / DÉPLACEMENTS / MAILLAGE

- Limiter les déplacements et particulièrement les déplacements lointains
- Assurer un maillage et une desserte optimale de l'ensemble des quartiers
- · raccorder, connecter, mailler le territoire
- Désenclaver les secteurs d'urbanisation existants

VOLET URBAIN, ÉCONOMIQUE, SOCIAL > Objectifs et enjeux du PADD de Koumac

- Sécuriser les zones accidentogènes, notamment au droit de la RT1
- Privilégier un traitement qualitatif des espaces de voirie au droit des zones à enjeux et de centralités
- Faire des axes urbains principaux des supports d'animation, notamment par l'accueil d'activités
- Promouvoir la mixité fonctionnelle au sein des zones résidentielles et des projets d'aménagement
- Connecter Tougoupe à la structure urbaine
- Mettre en place un réseau modes doux à l'échelle du centre de village et de ses principales polarités

> SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET CONFORTER LE RÔLE DE POLARITÉ DE KOUMAC

CONFORTER LE RÔLE DE POLARITÉ DE KOUMAC

- Affirmer le rayonnement, l'attractivité et le dynamisme de Koumac
- Renforcer l'offre d'équipements structurants à l'échelle de la commune et du bassin de vie
- Maintenir et renforcer le rôle de plate-forme de Koumac (maritime en particulier, aérien)

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Offrir un bassin d'emploi sur la commune et soutenir le dynamisme économique de Koumac
- Affirmer une ambition économique à l'échelle du bassin de vie et du Nord du territoire
- Favoriser l'accueil et le maintien d'activités économiques dans les secteurs identifiés à cet effet
- Définir la localisation préférentielle des types d'activités économiques sur le territoire (industrie, service, agriculture, commerce, tourisme, etc.)
- · Conforter, consolider et diversifier le tissu économique communal
- Développer des secteurs d'activités porteurs (maritime et portuaire, touristique, commerces et services, mine, agriculture)
- Permettre l'accueil des activités économiques répondant aux besoins des habitants au sein des secteurs résidentiels
- Éloigner les activités nuisibles des zones urbaines
- · Maintenir et développer l'activité agricole
- Préserver les terres agricoles, limiter la mutation des espaces naturels et agricoles, limiter le morcellement rural
- Promouvoir les techniques (pratiques) respectueuses de l'environnement et

- du paysage
- Soutenir l'activité minière historique et valoriser le potentiel économique lié aux richesses des sous-sols
- Développer l'économie touristique
- Permettre l'implantation de carrières sur koumac pour limiter les déplacements lointains tout en assurant l'approvisionnement en matériaux et la préservation de l'environnement

> PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ DE KOUMAC

- Conforter le centre de village de Koumac dans son positionnement à la croisée des chemins, un lieu de dynamisme, de rencontre et d'échanges privilégié pour la population.
- Créer un centre de village identitaire de la commune
- Veiller au brassage équilibré des classes d'âges, des catégories socio professionnelles et des ethnies.
- Répartir l'objectif de mixité à l'échelle du quartier ou du secteur.
- Développer des équipements et services de proximité dans les poches d'habitat existantes et futures
- Favoriser la création de lieux de vie et de rencontre, d'échange, des espaces vecteurs de cohésion sociale
- Favoriser les échanges et les interconnections entre le centre et la périphérie de village
- Promouvoir le vivre ensemble et la cohésion sociale
- Promouvoir et développer les lieux de festivités, culture, sports, loisirs, etc.
- Assurer une couverture optimale du territoire communal par les réseaux selon la vocation des secteurs
- Assurer une équité de charges pour l'ensemble des administrés (notion de solidarité) : coût de l'eau, de l'assainissement, de la collecte des déchets
- Valoriser le patrimoine et l'identité culturelle de Koumac
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel et historique de Koumac, notamment le site de l'ancien village minier de Tiébaghi

VOLET URBAIN, ÉCONOMIQUE, SOCIAL > spatialisation des enjeux

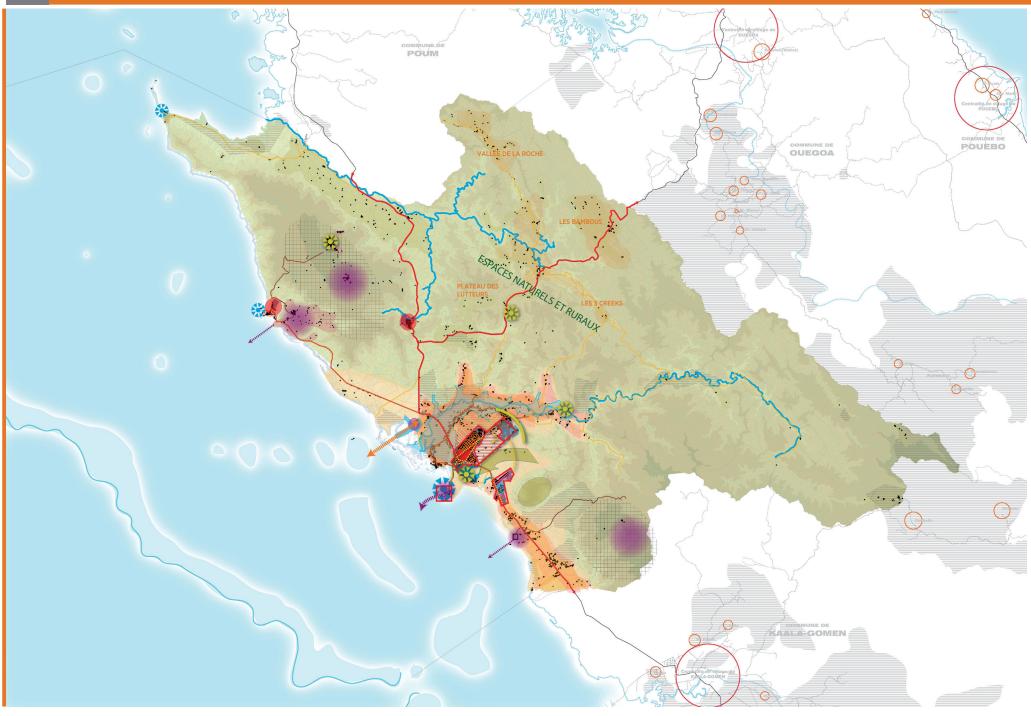
MAÎTRISER LA CROISSANCE URBAINE ET RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LE RÔLE DE POLARITÉ DE KOUMAC





MAÎTRISER LA CROISSANCE URBAINE ET RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

VOLET URBAIN, ÉCONOMIQUE, SOCIAL > spatialisation des enjeux



SECTEUR DE L'ÉTANG SALÉ DE KOUMAC

Le positionnement privilégié de l'étang salé de Koumac et sa richesse tant environnementale que paysagère ont conduit la mairie de Koumac à engager une réflexion sur sa préservation et sa mise en valeur.

L'étang de Koumac fait partie intégrante du centre et de l'entrée de ville de Koumac. Il s'agit d'un atout important que la commune souhaite préserver et ouvrir au public.

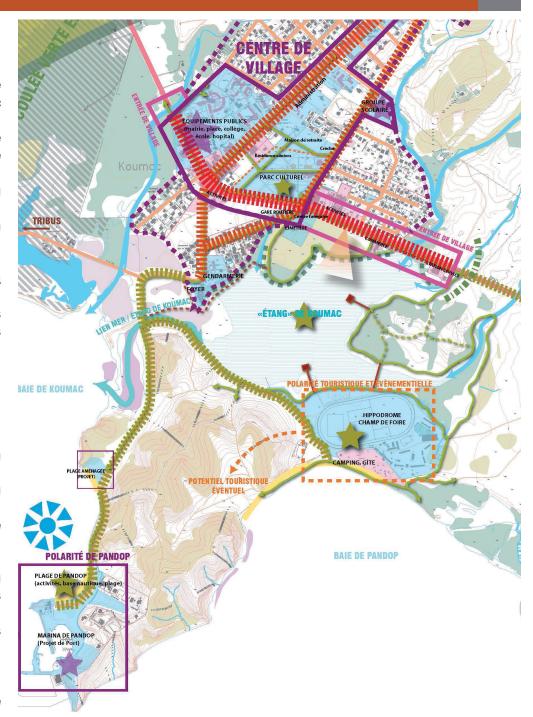
Ce projet s'inscrit dans une vaste opération d'accompagnement du développement de la commune (économique, équipements, etc.), d'amélioration de son cadre de vie ; de préservation et de valorisation de son environnement.

Cela se traduit par :

- > l'aménagement et la valorisation des entrées du village et de sa traversée au droit de la route territoriale (entrée Sud notamment);
- >le projet de parc culturel, avec ses équipements publics >la création d'une maison de retraite, d'une résidence pour personnes agées et d'une crèche
- > la création du groupe scolaire de Bwadouvalan
- > le projet d'extension et de mise aux normes de l'hippodrome
- > l'aménagement du pôle de Pandop
- > etc.

Ainsi, le projet d'aménagement du site de l'étang de Koumac, tout en s'inscrivant dans cette logique permettrait :

- > la préservation, l'ouverture au public et le contrôle des usages au sein et aux abords de l'étang de Koumac
- > la création d'un vaste espace public naturel de promenade et de loisirs en coeur de ville, atout considérable pour la commune
- > la création d'un site privilégié d'observation
- > la création de liaisons et de continuités piétonnes, d'un vaste réseau modes doux à l'échelle du centre de Koumac et de ses polarités touristiques proches (Pandop, hippodrome, parc culturel).
- > le création d'un outils pédagogique, d'un espace sportif et de loisirs à proximité immédiate du centre, du groupe scolaire de Bwadouvalan, du collège, du GSMA, etc.
- > de poursuivre la structuration de l'entrée de village Sud (dent creuse)
- > de contrôler, régulariser les rejets EU dans cet espace naturel protégé



SECTEUR TOUGOUPE



SECTEURS CHAGRIN ET DE PAAGOUMÈNE

